



Résolution présentée par la commission territoire concernant des mesures de la qualité de l'air et des niveaux de bruit à Collex-Bossy avant l'éventuelle implantation d'une décharge de type A à Bellevue

Considérant :

- La reprise du projet d'implantation d'une décharge de type A sur la commune de Bellevue.
- La possibilité que cette décharge s'ouvre dans un horizon proche.
- Les craintes que l'exploitation de cette décharge entraîne une détérioration de la qualité de l'air et du niveau de bruit sur le territoire communal et plus précisément dans les villages de Crest d'El et de Collex.
- Que les données actuelles de la qualité de l'air à Collex-Bossy, mesures effectuées par le canton, se réfèrent aux résultats obtenus sur la commune de Meyrin.
- Qu'il n'y a pas de mesure du bruit à Collex-Bossy
- Qu'il est important de pouvoir comparer la qualité de l'air et du bruit avant et pendant l'exploitation de cette décharge à des emplacements précis situés sur le territoire communal.

Au vu de ce qui précède, le Conseil municipal décide par 13 oui, 0 non et 0 abstention de renvoyer cette résolution à l'Exécutif communal avec les décisions suivantes :

- 1) De mandater un bureau d'études de la qualité de l'air et du niveau de bruit afin d'effectuer des mesures. Le but étant d'avoir des données au niveau du Crest-d'El, du stade Marc Burdet et de l'école de Collex, sur plusieurs périodes restant à définir avec les spécialistes.
- 2) De rédiger le cahier des charges de ce bureau avec la contribution de la commission territoire.
- 3) De prélever le montant du mandat sur la ligne budgétaire « honoraires conseillers, spécialistes » 0220.00.31320.00.

Dorothea Noll
Présidente du Conseil municipal